

Communication et information

Paragraphe 33

Êtes-vous d'avis qu'il convient de maintenir la même priorité principale pour le grand programme V que dans le document 32 C/5 approuvé ?
Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ? La priorité principale dans le document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?
Préférez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme V ? Dans l'affirmative, laquelle ? Les deux "autres priorités" devraient-elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et en ce cas, comment ?

Réponse du Canada

Tel que mentionné dans notre réponse aux questions à la suite du paragraphe 4, nous sommes d'avis que la priorité principale du grand programme V dans le document 33 C/5 devienne « la liberté d'expression et l'accès à l'information ». Sans la liberté d'expression et la diversité des contenus, la valeur de l'information accessible est limitée.

Paragraphe 34

Comment l'UNESCO pourrait-elle mieux traduire ces quatre principes dans ses programmes afin de mener une action orientée vers l'obtention de résultats ? Quelles autres initiatives ou propositions concrètes suggèreriez-vous en vue de continuer à promouvoir et de rendre opérationnel le concept de société du savoir, en particulier dans le contexte des résultats attendus de la deuxième phase du SMSI (Tunis, 2005) ?

Réponse du Canada

Le Canada croit toujours fermement que moins d'importance doit être accordée aux grandes conférences qui donnent lieu à des déclarations solennelles ou à des plans d'action qui ne sont jamais mis en œuvre. Les ressources nécessaires doivent plutôt être allouées à des activités de suivi et à la mise en œuvre du plan d'action adopté à l'issue de la conférence. L'UNESCO doit donc travailler activement à l'application du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et cela devrait se refléter dans la description des principaux champs d'action du grand programme V dans le document 33 C/5.